



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau de la réglementation et de la citoyenneté
Section élections

Strasbourg, le

27 MAI 2021

ÉLECTIONS RÉGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

ARRÊTÉ

portant publication des listes candidates au premier tour de scrutin pour la région Grand Est

**La préfète de la région Grand Est,
préfète de la zone de défense et de sécurité Est,
préfète du Bas-Rhin**

VU les articles R28 et R184 du code électoral ;

VU la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique

VU le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique ;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin ;

VU le décret du 1^{er} décembre 2020 portant nomination de monsieur Mathieu DUHAMEL en qualité de secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté du 19 avril 2021 portant délégation de signature à monsieur Mathieu DUHAMEL, secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU la circulaire INTA2110728C du 23 avril 2021 relative à l'organisation des élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;

VU le résultat du tirage au sort organisé le 17 mai 2021 à 16h30 pour déterminer l'ordre d'attribution des panneaux électoraux ;

VU la décision rendue le 21 mai 2021 N°2103535 par le tribunal administratif de Strasbourg rejetant la requête déposée le 19 mai 2021 par monsieur Jean-Philippe GOLLY, candidat tête de liste de la liste « Un nôtre monde Grand Est » et validant le refus d'enregistrement de la candidature de cette liste par la préfecture du Bas-Rhin ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE :

Article 1er : L'état des listes de candidats au premier tour des élections régionales du 20 juin 2021, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée est arrêté dans l'ordre suivant :

1. L'Appel Inédit
Conduite par Madame FILIPPETTI Aurélie
2. La force de nos territoires
Conduite par Madame KLINKERT Brigitte
3. Lutte ouvrière - Faire entendre le camp des travailleurs
Conduite par Madame FÈVE Louise
4. LIBERTÉ !
Conduite par Monsieur PHILIPPOT Florian
5. RASSEMBLEMENT POUR L'ALSACE, LA CHAMPAGNE-ARDENNE ET LA LORRAINE
Conduite par Monsieur JACOBELLI Laurent
6. Stop Grand Est, en avant l'Alsace !
Conduite par Monsieur MEYER Martin
7. Agir pour ne plus subir
Conduite par Monsieur TYANE Adil
8. Plus forts ensemble avec Jean Rottner
Conduite par Monsieur ROTTNER Jean
9. Il est temps ! Pour l'écologie et la justice sociale en Grand Est
Conduite par Madame ROMANI Eliane

Article 2 : Les compositions des listes sont annexées au présent arrêté dans leur intégralité et dans l'ordre précité.

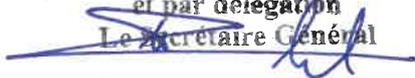
Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'ensemble des préfets des départements et des maires de la région Grand Est au plus tard le troisième samedi qui précède le 1^{er} tour de scrutin, soit le samedi 29 mai 2021.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, les préfets des départements et les maires de la région Grand Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin.

La préfète

Pour la Préfète
et par délégation

Le secrétaire Général


Mathieu DUHAMEL